



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DE JURY SESSION 2026

Concours : Concours interne d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel (CAPLP)

Section : Bâtiment

Option : Peinture-revêtements

Rapport de jury présenté par : Madame Magali SORIN, inspectrice de l'Éducation nationale et présidente du jury, et Monsieur Philippe GESSET, inspecteur de l'Éducation nationale et vice-président du jury.

SOMMAIRE

Éléments statistiques	3
Épreuve d'admissibilité (Coefficient 1).....	4
Définition de l'épreuve	4
Remarques générales sur le fond et la forme.....	5
Remarques spécifiques sur le contenu de la première partie	6
Remarques spécifiques sur le contenu de la deuxième partie	6
Épreuve d'admission	8
Définition de l'épreuve	8
Accueil des candidats	8
Travaux pratiques	9
Préparation d'une séquence pédagogique.....	11
Exposé et entretien avec les membres du jury	11
Conclusion	13
Des ressources pour se préparer	15

Remerciements

Les épreuves d'admission du CAPLP interne « Bâtiment option Peinture Revêtements » se sont déroulées dans d'excellentes conditions au lycée professionnel Philibert-de-l'Orme à Lucé en Eure-et-Loir (académie d'Orléans-Tours), du 16 au 19 mars 2026. Le directoire et les membres du jury adressent leurs plus vifs remerciements à Monsieur le Proviseur, Madame la Proviseure adjointe, Monsieur le DDFPT du Lycée Philibert-de-l'Orme ainsi qu'à l'ensemble du personnel, agents de la Région et professeurs de l'établissement, pour l'accueil chaleureux, la bienveillance et le dévouement qui leur ont été réservés.



Éléments statistiques

CAPLP interne Bâtiment option Peinture revêtements

		Femmes	Hommes
Nombre de candidats inscrits	35	6	29
Nombre de postes offerts au concours	6	-	-
Nombre de candidats ayant déposé un dossier RAEP	28	6	22
Nombre de candidats admissibles	13	2	11
Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	12	2	10
Nombre de candidats admis	3*	1	3
Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire (LC)	0	-	-
Epreuve d'admissibilité	/ 20		
Moyenne des points obtenus par le premier candidat admissible	15,50		
Moyenne générale des candidats admissibles	11,57		
Moyenne des points obtenus par le dernier candidat admissible	10,00		
Ensemble des épreuves (admissibilité + admission)	/ 20		
Moyenne des points obtenus par le premier candidat admis	13		
Moyenne générale des candidats admis	12		
Moyenne des points obtenus par le dernier candidat admis	11		
Moyenne des points obtenus par le candidat inscrit sur LC	-		

*Quatre candidats ont été admis dont l'un ne remplissait pas la condition d'ancienneté spécifique au concours interne. Donc in fine, 3 candidats ont été admis.

Épreuve d'admissibilité (Coefficient 1)

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle définie à l'annexe III de l'arrêté du 25 janvier 2021

Définition de l'épreuve

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum) le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel. Dans un premier temps il indique ses activités liées à l'option du concours « Peinture revêtements », indiquant le type d'entreprise, sa fonction et la durée d'exercice ; puis dans un deuxième temps, le candidat précise ses activités liées à l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum) le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimensions des marges :
 - o droite et gauche : 2,5 cm ;
 - o à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.



Les critères d'appréciation du jury portent sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Coefficient 1.

Nota. - Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste à cet effet, la disposition du jury.

Remarques générales sur le fond et la forme

Le jury a apprécié l'effort rédactionnel de certains candidats ainsi que la clarté de leurs propos. Il souhaite souligner plus particulièrement les points suivants :

- des dossiers structurés et paginés ;
- une bonne qualité d'expression, la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe ;
- une démarche de différenciation pédagogique intéressante ;
- des documents techniques de qualité en lien avec les activités pédagogiques (en annexe) ;
- des documents proposés aux élèves avec une intégration du numérique éducatif ou professionnel.

Le jury a constaté qu'une partie des candidats n'a pas respecté le cahier des charges tel que défini par l'arrêté régissant le concours (nombre de pages, pagination, police, mise en forme, interligne...). Parfois les annexes, lorsqu'elles sont présentes, ne sont pas exploitées dans le dossier du candidat. Il tient à rappeler que les candidats ont l'obligation réglementaire d'attester sur l'honneur l'authenticité de toutes les informations figurant dans leur dossier, les RAEP sans attestation sur l'honneur étant refusés.

Un certain nombre de candidats ne présentent aucune expérience significative correspondant à l'option du concours présenté « Peinture-revêtements ». Le jury recommande aux futurs candidats de s'assurer de la bonne adéquation entre leurs expériences professionnelles et la discipline du concours présenté.

Le jury a déploré dans certains dossiers :

- le manque d'indication temporelle des expériences professionnelles en entreprises ;
- le manque d'indication sur les formations et diplômes des candidats ;
- des documents transmis de mauvaise qualité (datés, peu lisibles) ;
- la proposition de supports pédagogiques désuets ou sans lien avec l'option du concours peinture-revêtements ;
- les activités proposées qui ne sont pas du domaine d'activité de la spécialité du concours Peinture-revêtements ;
- le développement de la seconde partie parfois confuse, d'un style uniquement narratif ou descriptif, et sans analyse réflexive sur sa pratique pédagogique ;
- le manque de rigueur du vocabulaire scientifique, technique et pédagogique ;

- une expression écrite parfois lourde, peu aisée à lire, et comportant trop de fautes d'orthographe ou de syntaxe.

Le jury recommande aux candidats de soigner la présentation du dossier afin d'en faciliter la lecture et de prendre en compte les préconisations formulées dans le rapport de jury.

Remarques spécifiques sur le contenu de la première partie

Dans ces deux premières pages du RAEP, le jury souhaite disposer d'éléments synthétiques permettant de retracer rapidement le parcours de formation et le parcours professionnel du candidat, avec les durées d'exercices.

Le jury attend des candidats qu'ils présentent leur parcours professionnel en mettant en évidence l'articulation de celui-ci avec les compétences attendues du professeur de lycée professionnel en « peinture-revêtements ».

Les activités professionnelles décrites, y compris celles exercées en entreprise, doivent apporter des informations pertinentes sur le parcours du candidat et ne doivent pas se limiter à un inventaire isolé des activités exercées par le professeur.

Le jury recommande aux candidats de mettre en avant certaines activités spécifiques lorsqu'elles ont été exercées par le candidat dans le cadre de ses activités professionnelles en lien avec le secteur de la finition et de l'aménagement, et aussi en tant qu'enseignant par exemple la conception de sujets dont les CCF, de projets pluridisciplinaires, de voyages pédagogiques...

Remarques spécifiques sur le contenu de la deuxième partie

Cette seconde partie permet d'apprécier les compétences professionnelles liées aux domaines de la peinture-revêtements ainsi qu'au métier d'enseignant.

La pertinence de l'activité décrite :

Cette activité doit s'inscrire dans un contexte professionnel relevant des métiers de l'aménagement et de la finition du bâtiment. Elle prend appui sur un projet mené dans cette spécialité. Cette activité doit être suffisamment riche pour permettre d'apprécier la maîtrise, par le candidat, des savoirs techniques en peinture-revêtements ainsi que sa capacité à organiser une séquence pédagogique.

Le jury a apprécié :

- le choix d'activités issues de situations professionnelles de l'aménagement et finition du bâtiment et transférables à des situations de formation soit en CAP Peintre Applicateur de Revêtements, soit en baccalauréat professionnel Aménagement et Finition du Bâtiment ;
- le lien entre activités, compétences et savoirs associés du référentiel de ces deux diplômes ;
- les perspectives de transposition d'une séquence proposée par le candidat du champ habitat de SEGPA vers le CAP Peintre Applicateur de Revêtements, baccalauréat professionnel Aménagement et Finition du Bâtiment, voire le CAP Métiers du Plâtre et de l'Isolation ;
- une démarche pédagogique structurée étayée par des documents de qualité ;
- l'utilisation du numérique dans les séquences proposées ;
- la présentation d'une approche pédagogique différenciée en lien avec le public accueilli (allophone, anciens élèves de SEGPA, élèves de baccalauréat professionnel issus de CAP...);
- l'approche interdisciplinaire (co-intervention, chef-d'œuvre ...).

Le jury a regretté :

- l'absence de justification du choix de la réalisation pédagogique présentée ;



-la proposition d'activités ne répondant pas au référentiel d'activités professionnelles des diplômés de l'aménagement et finition du bâtiment ni au domaine de l'aménagement et de la finition en champ habitat de SEGPA. Il attire l'attention des candidats sur l'importance de bien s'appuyer sur les référentiels en cours ;

-le choix d'activités ne correspondant pas au niveau du diplôme visé, CAP ou

baccalauréat professionnel ou domaine de l'aménagement et de la finition en champ habitat de SEGPA (activité trop simple ou au contraire trop ardue) ;

- l'absence de positionnement de l'activité dans une progression pédagogique et son organisation temporelle ;
- l'absence de présentation méthodes différenciées d'apprentissage face à un public hétérogène (pourtant souvent évoqué par les candidats) ;
- l'absence de présentation de remédiation ;
- l'absence de synthèse et d'analyse sur la pratique pédagogique développée ;
- l'absence de documents d'évaluation des compétences visées ou des évaluations peu objectivées par des critères et indicateurs ;
- le manque de rigueur orthographique et grammaticale pour un petit nombre de candidats ;
- l'absence en annexe de document support à l'activité pédagogique ;
- le non-respect de l'anonymat des élèves dans les documents présentés ;
- le manque d'actualisation et d'appropriation des documents présentés.

De manière générale, le jury recommande aux candidats de :

- proposer une réalisation pédagogique issue d'un contexte professionnel en lien avec la discipline du concours ;
- commencer la présentation de la réalisation pédagogique dès le début de la deuxième partie ;
- préciser le niveau de classe concernée ;
- positionner la réalisation pédagogique dans le cycle de formation ;
- proposer les modalités d'organisation du groupe classe ;
- mentionner l'objectif de la réalisation pédagogique ;
- indiquer clairement les activités des élèves ;
- présenter des supports pédagogiques différenciés et motivants, prenant en compte l'hétérogénéité des élèves ;
- présenter des modalités d'évaluation des compétences visées et les remédiations apportées ;
- développer une analyse réflexive sur la séance et son impact sur l'apprentissage des élèves ; contextualiser et analyser les annexes proposées.

Le jury recommande aux candidats intervenant en SEGPA de choisir une réalisation pédagogique du champ habitat spécifique à l'aménagement ou la finition de l'habitat, en lien avec les référentiels du CAP Peintre Applicateur de Revêtements, du baccalauréat professionnel Aménagement et Finition du Bâtiment, ou du CAP Métiers du Plâtre et de l'Isolation.

Épreuve d'admission

L'épreuve d'admission, d'une durée totale de 6 heures et de coefficient 2, consiste en la présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel.

Définition de l'épreuve

Organisation et durées :

- Travaux pratiques : 4 heures
- Préparation de l'exposé : 1 heure
- Exposé : 30 minutes
- Entretien : 30 minutes

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours des travaux pratiques proposés.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée : aménagement et finition du bâtiment.

Au cours de l'exposé devant le jury, le candidat doit :

- expliciter la démarche méthodologique ;
- mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques précédents qui lui ont permis de construire sa séquence de formation ;
- décrire la séquence de formation qu'il a élaborée et présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de cette séquence.

Accueil des candidats

Les candidats ont été convoqués la veille de l'épreuve, à 16h30, pour un accueil par la présidente et le vice-président du concours, au lycée Philibert-de-l'Orme, à Lucé. Ils devaient se présenter en possession de leur convocation et d'une pièce d'identité avec photographie.

Cet accueil a permis aux candidats de se repérer et se familiariser avec les lieux et accès. Des précisions sur la nature des épreuves, leur déroulement, sur les conditions matérielles mises à leur disposition ont été apportées.

Durant cet accueil, les candidats ont tiré au sort le numéro de cabine, chaque cabine correspondant à un des trois sujets et à un ordre de passage de l'épreuve du lendemain, parmi ceux-ci :

- arrivée à 7h30 pour un début d'épreuve à 8h00,
- arrivée à 9h15 pour un début d'épreuve à 9h45,
- arrivée à 10h pour un début d'épreuve à 10h30.

Il était recommandé aux candidats d'arriver à l'heure indiquée afin d'avoir le temps, durant la demi-heure précédent l'épreuve, de se changer et de déposer leurs effets personnels aux vestiaires, puis de prendre connaissance des conditions matérielles dans lesquelles ils réaliseraient les travaux pratiques.

Un cadenas a été remis à chacun pour la protection de ses effets aux vestiaires.

En cas d'empêchement ou d'impossibilité de répondre à la convocation, il convenait de prévenir, au plus tôt, la présidente de jury en contactant le gestionnaire de la DGRH mentionnée sur la convocation.

CAPLP concours interne, section bâtiment, option peinture-revêtements - Session : 2026



Travaux pratiques

Les candidats devaient être munis de leurs équipements de protection individuels (EPI) dont la liste leur avait été communiquée avec leur convocation. Ils étaient invités à apporter de quoi se désaltérer et s'alimenter durant les six heures d'épreuve.

Déroulement et contenu

La durée des travaux pratiques est de 4 heures en atelier.

Les travaux pratiques s'appuient sur des activités en lien avec les référentiels des activités professionnelles (RAP) des diplômes concernés, plus particulièrement, celles du baccalauréat Aménagement et Finition du Bâtiment.

Les sujets de travaux pratiques de cette session indiquaient :

- la mise en situation à partir d'une maquette numérique disponible sur une tablette de type Samsung Galaxy Tab A6 et le logiciel utilisé était Trimble Connect ;
- la prescription d'activités de l'aménagement et de la finition du bâtiment ;
- des consignes relatives à la conception d'une séquence issue des travaux pratiques ;
- le diplôme (CAP ou bac pro) et la division concernés ;
- les durées estimatives des différentes activités ;
- les critères d'évaluation.

Pour cette session, les activités professionnelles prescrites étaient :

- pose de papier peint avec ou sans raccord,
- pose de panoramique,
- recherche de teinte avec application de peinture,
- pose de revêtement de sol,
- mise en œuvre d'une ossature métallique,
- pose de faïence.

Chacun des trois sujets prescrivait 3 activités parmi celles-ci.

Moyens à disposition

Chaque candidat disposait d'une cabine individuelle, d'une table et d'une chaise. L'outillage, les équipements, la matière d'œuvre et les fiches techniques nécessaires aux travaux pratiques lui ont été remis. Chaque candidat devait en faire l'inventaire avant le début de l'épreuve.

Le sujet couvrant l'ensemble de l'épreuve a été remis au début des travaux pratiques. Un exemplaire du référentiel du baccalauréat Aménagement et finition du bâtiment était à disposition de chaque candidat. Une tablette numérique a été remise au candidat après sa lecture du sujet, à sa demande, durant quinze minutes maximums.

Après les travaux pratiques, les candidats disposaient de quinze minutes, pour se changer s'ils le souhaitaient, et pour rejoindre la salle de préparation.

Critères d'évaluation observés

Cette première partie d'épreuve exige de la part des candidats des gestes professionnels correspondant au à l'aménagement et à la finition du bâtiment, et transférables à des situations d'enseignement. Il est

également attendu des candidats une organisation du poste de travail respectant les règles d'hygiène et de sécurité selon la législation en vigueur (la tenue et les EPI personnels du métier devront être apportés).

La gestion du temps dans la réalisation du travail demandé est un critère déterminant autant que la qualité du travail rendu.

Voici les critères observés pour cette session, ceux en gras étaient communs aux trois sujets :

- **Organiser le poste de travail de manière adéquate et réfléchie.**
- **Utiliser les matériels fournis selon les règles de l'art et de manière rationnelle.**
- **Identifier les informations sur la maquette numérique (BIM).**
- **Réaliser des tracés conformes aux plans et aux tolérances dimensionnelles.**
- Réaliser des aménagements conformes aux prescriptions du descriptif du TP et aux normes en vigueur.
- **Effectuer une recherche de teinte conforme aux prescriptions du descriptif et aux normes en vigueur.**
- **Appliquer des peintures conformes aux prescriptions du descriptif et aux normes en vigueur.**
- **Mettre en œuvre le papier peint conformément aux prescriptions du descriptif du TP et aux normes en vigueur.**
- Mettre en œuvre le revêtement mural ou de sol, autre que papier peint, conformément aux prescriptions du descriptif du TP et aux normes en vigueur.
- **Respecter les règles d'hygiène, de sécurité, de prévention et de protection.**
- **Faire preuve d'autonomie et d'initiative.**
- **Engager chaque activité.**

Observations du jury

Le jury a apprécié :

- des tenues professionnelles ;
- le port des EPI adaptés à l'activité ;
- la ponctualité et le respect de l'organisation par les candidats ;
- les techniques de mise en œuvre conformes aux prescriptions professionnelles ;
- l'optimisation du poste de travail et le respectant les règles d'hygiène et de sécurité.

Le jury a regretté :

- des techniques de mise en œuvre non conformes aux normes et NF DTU, prescriptions professionnelles... ;
- une maîtrise insuffisante de la maquette numérique ;
- des gestes professionnels approximatifs voire non maîtrisés ;
- l'utilisation non appropriée du matériel et des matériaux mis à disposition ;
- un manque de réflexion sur l'organisation et le déroulement des travaux ;
- un manque d'appropriation des sujets et des documents techniques ;
- un manque d'anticipation par rapport à la réflexion pédagogique liée à la mise en œuvre pour la seconde partie de l'épreuve ;
- un manque de préparation sur les activités de l'aménagement et de la finition ;
- un manque de connaissances transversales en géométrie et mathématique ;
- un manque d'autonomie de certains candidats dans la réalisation de l'activité demandée ;
- un manque d'initiative des candidats sur l'engagement de toutes les activités ;
- le non-signallement par certains candidats de leur absence à l'épreuve d'admission.

Le jury recommande aux candidats de se former :



- aux gestes professionnels du cœur de métier « peinture-revêtements » ; possibilité stage en milieu professionnel
- aux gestes professionnels de l'ensemble des compétences de mise en œuvre du référentiel du baccalauréat professionnel « aménagement et finition du bâtiment » ;
- à la prévention, hygiène, santé et sécurité au travail ;
- aux principes de colorimétrie (recherche ou correction de teinte) ;
- à la gestion du stress et des émotions.

Le jury informe les candidats de la possibilité d'approfondir leurs compétences dans le cadre d'immersions en entreprises, conventionnées entre leur rectorat et la structure d'accueil. Un rapprochement de leur inspecteur facilitera cette démarche.

Le jury recommande aux candidats de s'informer sur :

Les DTU suivants relatifs à la pose de revêtements muraux et sols :

- NF DTU 53.12 - Préparation du support et revêtements de sols souples
- NF DTU 59.1 - Revêtements de peinture en feuille mince, semi-épais, ou épais
- NF DTU 59.4 - Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux
- NF DTU 25.41 - Ouvrage en plaques de parement en plâtre, plaques à faces cartonnées
- NF DTU 52.2 – Pose collée des revêtements céramique et assimilés

Préparation d'une séquence pédagogique

Déroulement

La préparation d'une séquence pédagogique se déroule en salle, durant une heure.

Moyens à disposition

En salle de préparation de l'exploitation pédagogique, les candidats disposaient d'un ordinateur type PC comportant les applications bureautiques courantes (suite LibreOffice), de deux écrans et d'une clé USB contenant des extraits des référentiels du baccalauréat professionnel Aménagement et Finitions du Bâtiment et du CAP Peintre Applicateur de Revêtements, ainsi qu'une trame vierge de séquence dont l'utilisation était laissée à l'initiative du candidat.

Les candidats étaient invités à sauvegarder leur préparation sur la clé pour leur exposé.

Exposé et entretien avec les membres du jury

Déroulement

L'exposé et l'entretien avec les membres du jury se déroulent en salle durant une heure. Le candidat expose sa préparation durant trente minutes maximums. Puis le jury dispose de trente minutes pour s'entretenir avec le candidat.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation, ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

S'il le souhaite, le candidat peut commencer son exposé par une présentation rapide de son parcours professionnel (maximum trois minutes). Lors de l'entretien, dix minutes maximums pourront être réservées

CAPLP concours interne, section bâtiment, option peinture-revêtements - Session : 2026

à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Moyens à disposition

Pour sa présentation devant le jury, chaque candidat a disposé :

- de la clé USB,
- d'un tableau blanc et de feutres,
- d'un vidéoprojecteur connecté à un ordinateur type PC comportant les mêmes applications bureautiques que lors de la préparation.

Critères d'évaluation observés

- Décrire l'organisation de la séquence (durées, étapes).
- Inscrire la séquence dans le contexte professionnel précisé dans le TP.
- Identifier les compétences visées, les savoirs associés et les prérequis de la séquence.
- Définir des activités pour les élèves répondant aux compétences visées.
- Adapter la démarche pédagogique à la ou les difficultés identifiées.
- Proposer des éléments de différenciation pédagogique notamment au regard de la ou les difficultés identifiées.
- Proposer des pistes d'évaluation des acquis à l'issue de la séquence. Préciser le type d'évaluation.
- Proposer une action de remédiation.
- Savoir communiquer, écouter, captiver...
- Maîtriser l'expression orale et l'adapter à la situation et à la spécialité
- Maîtriser les moyens de présentation (Projection, tableau...)
- Faire preuve de réactivité et de pertinence lors des échanges avec le jury.
- Respecter les valeurs de la République et faire preuve de loyauté vis-à-vis de l'institution et de sa hiérarchie.

Observations du jury

Il n'est pas attendu des candidats qu'ils aient produit la totalité d'une séquence durant l'heure de présentation, ce qui serait trop ambitieux. En revanche, ils doivent montrer leur aptitude à en tracer les grandes lignes et engager leur réflexion qu'ils pourront poursuivre durant leur présentation et durant l'entretien.

Le jury attend des candidats, pour la partie « exposé », la présentation et le développement d'une séquence en lien avec le TP réalisé et le niveau de formation indiqué. Ceux-ci doivent préciser :

- les activités proposées aux élèves y compris les documents mis à leur disposition (modélisation numérique, fiches techniques des produits, extraits de DTU...);
- l'organisation du groupe classe prenant en compte l'hétérogénéité des élèves et permettant la mise en autonomie des élèves (vidéos, quizz...);
- des éléments de synthèse ;
- les compétences attendues correspondantes aux activités des élèves ;
- une présentation orale claire, organisée, permettant au jury d'avoir une vision globale de la séance et/ou séquence présentée et de la réflexion du candidat ;
- un développement de leur réflexion pour poursuivre la production de la séquence.

Le jury attend des candidats, pour la partie « entretien » :

- la connaissance et le respect des valeurs de la République ;
- une connaissance des attendus inscrits dans le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 01 juillet 2013) ;



- l'appropriation des contenus des deux principaux référentiels du concours (CAP Peintre Applicateur de Revêtements et baccalauréat professionnel Aménagement et Finitions du Bâtiment) ;
- la connaissance du fonctionnement d'un EPLE, en particulier d'un lycée professionnel ;
- la connaissance des règlements d'examens (PFMP, CCF, épreuves

ponctuelles...);

- la connaissance des textes réglementaires concernant la formation professionnelle (réformes, apprentissage...);
- une maîtrise des outils numériques (traitement de texte, présentation, tableur, viewer BIM...);
- l'ébauche d'une séquence mettant en relief la réflexion du candidat.

Le jury attend des candidats, pour la partie « entretien » :

- Durant son exposé de trente minutes, de poursuivre devant le jury sa réflexion en énonçant des pistes de développement de la séquence, allant au-delà de sa préparation.

Le jury a apprécié :

- la préparation au concours par certains candidats de cette partie d'épreuve ;
- une attitude globalement positive des candidats ;
- l'écoute et la réactivité de certains candidats.

Le jury a regretté :

- des présentations courtes (inférieures à quinze minutes pour certaines) ;
- un niveau de maîtrise du vocabulaire technique insuffisant ;
- une méconnaissance du vocabulaire pédagogique ;
- l'absence de présentation de séance découlant de la séquence pour certains candidats ;
- un manque de préparation dans la gestion du stress lié à la situation d'épreuve ;
- le manque de maîtrise et d'analyse de la structure d'un référentiel ;
- des postures inadaptées à celles attendues d'un enseignant.

Le jury recommande aux candidats :

- De se former et s'entraîner à concevoir une séquence destinée à une classe de CAP Peintre Applicateur de Revêtements ou de baccalauréat professionnel Aménagement et Finitions du Bâtiment.
- De s'entraîner à présenter une séquence durant trente minutes.

Conclusion

De façon plus générale, ce concours nécessite de la part des candidats une maîtrise des gestes professionnels des métiers de l'aménagement et de la finition du bâtiment (peinture, revêtements...), s'appuyant sur les DTU et les règles de l'art, et devant être transférables à des élèves de lycée professionnel.

Les candidats doivent par ailleurs posséder une connaissance du cadre d'exercice d'un enseignant, ainsi que du fonctionnement administratif d'un établissement scolaire et d'une académie. Une prise de connaissance du référentiel des compétences professionnelles du métier d'enseignant, qui constitue la base de l'exercice de leur métier, leur serait utile.

Ce concours suppose en outre un accompagnement dans la rédaction du RAEP ainsi qu'une préparation rigoureuse à l'épreuve d'admission, au cours de laquelle le candidat est amené à démontrer, d'une part, ses compétences acquises en entreprise et, d'autre part, ses connaissances et compétences pédagogiques et didactiques.

Le jury attend des candidats une posture de cadre de la fonction publique.

Il attire l'attention sur le projet en cours de réforme du concours CAPLP. Il recommande aux candidats de s'informer auprès de leur inspecteur à ce sujet.



Des ressources pour se préparer

Lorsqu'elles existent, les préparations aux concours, encadrées par les corps d'inspections et ouvertes aux personnels contractuels, offrent des garanties de sérieux et de qualité.

Voici des ressources à consulter pour se préparer :

Sur le concours (sous réserve de publication d'une nouvelle réglementation pour la session 2027) :

- Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075622>
- Le CAPLP : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33990/enseigner-dans-lycee-professionnel-caplp.html>)

Sur la pédagogie :

- Les référentiels et les sujets des diplômes de la filière peinture-revêtements, téléchargeables sur le site Eduscol STI : <https://sti.eduscol.education.fr/domaines/batiment>
 - o Baccalauréat professionnel Aménagement et finition du bâtiment :
 - o CAP Peintre Applicateur de Revêtements
- Pédagogie et didactique pour enseigner dans la voie professionnelle :
<https://eduscol.education.fr/sti/articles/pedagogie-et-didactique-pour-enseigner-dans-la-voie-professionnelle>

Sur l'Éducation nationale :

- Organisation de l'école : <https://www.education.gouv.fr/organisation-de-l-ecole-12311>
- La voie professionnelle au lycée : <https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/la-voie-professionnelle-au-lycee-12101>
- Les valeurs de la république : <https://eduscol.education.fr/1543/transmettre-et-faire-respecter-les-principes-et-valeurs-de-la-republique>
- La réforme des lycées professionnels : <https://eduscol.education.fr/2224/transformer-le-lycee-professionnel>
- Glossaire des sigles de l'Éducation nationale : <https://www.education.gouv.fr/glossaire>

Sur le métier d'enseignant :

- Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'enseignement :
<https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm>
- Droits et devoirs des fonctionnaires : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/etre-agent-public/mes-droits-et-obligations>